vernement, le régisseur des transports, l'au- amendement que pourra présenter le Goutorité compétente, prenant comme point de vernement dans le dessein d'améliorer la medépart une période d'après-guerre où l'en- sure, de façon à réaliser son objectif princombrement n'avait pas été trop sensible, allaient répartir les wagons couverts en se fondant sur les affaires effectuées par chaque compagnie d'élévateurs au point de mise en vente. Cette façon de procéder ne me souriait guère. A mon avis, on devait faire mieux que cela. J'estimais qu'on ne pouvait rendre justice aux cultivateurs, en 1955, en reliant la répartition des wagons couverts à un passé bien révolu, aux désirs exprimés par les cultivateurs au cours d'une période antérieure, même s'il n'y avait eu que peu d'encombrement durant cette période-là.

Mais j'étais bien prêt à admettre qu'un tel cycle constituerait une amélioration sensible sur la méthode actuelle qui permet en somme aux chemins de fer d'accorder des wagons couverts à n'importe quel élévateur local.

J'ai parlé des mesures que le Gouvernement a omis de prendre. J'ai signalé qu'au lieu d'aider les agriculteurs à régler ce problème, chaque fois qu'ils ont de leur propre chef tâché de le régler, le Gouvernement a permis au régisseur des transports d'empêcher les agriculteurs d'agir en annulant le livre des réquisitions de wagons.

J'ai déjà dit maintes fois que le personnel de la Commission des grains n'agit pas selon les désirs des organismes agricoles, ni des agriculteurs en général. Nous savons que dans certains cas les nominations à la Commission s'inspirent uniquement de motifs d'ordre politique. Si les membres ne sont pas nommés à cause de leur affiliation politique, on peut être certain qu'il s'agit alors de quelqu'un qui a des liens étroits avec la Bourse des céréales de Winnipeg. Chaque fois qu'existe cette association libéraux-bourse des céréales, on peut être sûr que les agriculteurs de l'Ouest en subiront du détriment. A mon sens, c'est une des raisons des difficultés qu'ils éprouvent actuellement. Apparemment personne, ni à la Commission des grains, ni dans le cabinet, ne désire redonner aux agriculteurs ce droit fondamental. Au contraire, ils préfèrent continuer à conspirer pour en priver les agriculteurs.

Je ne prétends pas que cette mesure est nécessairement la solution complète du problème. A vrai dire, il m'importe peu que la mesure soit adoptée ou non, pourvu qu'un ministre autorisé me promette que, au cours de la présente session, le gouvernement saisira la Chambre d'une mesure législative qui donnera suite à la lettre et à l'esprit des demandes formulées par les trois syndicats de blé de l'Ouest en ce qui concerne la modification de la loi. Je suis prêt à aller plus loin. Je suis prêt à appuyer au comité tout

cipal. Ou encore, si après que la mesure aura subi la deuxième lecture, le Gouvernement veut que le comité permanent de l'Agriculture remette la question à l'étude afin d'en faire rapport à la Chambre au cours de la présente session, je suis disposé à appuyer cette ligne de conduite.

Cependant, je ne suis pas prêt à accepter l'abandon de la mesure tant que le Gouvernement ne nous promettra pas de prendre les dispositions nécessaires à la présente session pour donner suite aux demandes des cultivateurs syndiqués. Si les députés libéraux de la Saskatchewan veulent continuer à se conformer aux avis du parti libéral de cette province, ce qui est douteux, ils accepteront le principe dont s'inspire cette mesure. Comme la Saskatchewan possède maintenant deux partis libéraux, ou mieux, un parti libéral fonctionnant en deux tronçons, il est assez difficile de prévoir l'attitude qu'on pourra prendre.

- M. Studer: Les socialistes n'en ont aucune.
- M. Argue: Je rappellerai au député qui vient de m'interrompre que lors d'un certain congrès du parti libéral qui a eu lieu dans la province de Saskatchewan en septembre dernier, on a proposé et adopté une motion à cet égard, que le Star Phoenix de Saskatoon du 23 septembre 1954 a relevée dans les termes suivants:

On a adopté vendredi dernier, au congrès du parti libéral de la province, des résolutions tendant à rendre plus agréable la vie de l'agriculteur.

C'est magnifique!

En ce qui concerne la répartition des wagons, le congrès a réclamé avec insistance la modification de la loi sur les grains du Canada de façon à ré-partir les wagons parmi les élévateurs régionaux au gré des agriculteurs, afin de permettre à ceux-ci de livrer leurs céréales à l'élévateur de leur choix. De plus, la loi maintiendrait le droit de chaque producteur de commander des wagons, en vertu de l'article concernant le livre de réquisition.

Les députés libéraux qui viennent de la Saskatchewan peuvent vraiment manifester leur volonté d'adopter des dispositions qui rendraient plus agréable la vie agricole de cette province, non pas en donnant leur appui à une mesure qui s'inspire essentiellement des principes du parti cécéfiste, mais à une résolution formulée l'automne dernier à leur propre congrès en Saskatchewan et réclamant la modification de la loi sur les grains du Canada de façon à rétablir ce droit fondamental des cultivateurs de l'Ouest.

Pour montrer qu'au moins l'aile provinciale du parti libéral voulait des résultats, je rappelle qu'une résolution demandant le réta-